

Kinshasa : la FEC craint l'instauration d'une nouvelle nomenclature des taxes dans le secteur des télécommunications



La Fédération des entreprises du Congo (FEC) exprime une inquiétude face à la décision du gouvernement congolais qui s'apprête à instaurer des nouvelles rémunérations des prestations du régulateur sur les services des télécommunications.

Dans un communiqué de presse, parvenu à Radio Okapi samedi 02 avril, la FEC a estimé que ces nouvelles rémunérations sont de nouvelles taxes qui frappent ce secteur. Mais pour certains experts, cette mesure du gouvernement ne pourra pas entraîner des conséquences sur le pouvoir d'achat des Congolais.

Pour la FEC, cette mesure va alourdir la pression fiscale dans le domaine des télécommunications et, par conséquent, aura une incidence négative sur les prix des produits de première nécessité.

Cependant, l'expert du Numérique, Kodjo Ndukuma Adjayi, contacté par Radio Okapi, explique que l'Etat n'a pas créé de nouvelles taxes mais plutôt de nouvelles lignes des revenus pour l'autorité de régulation du secteur des télécommunications.

« Il est de principe dans le domaine de la télécommunication, que les prix à offrir au public, doivent être orientés vers le cout. C'est-à-dire, quels sont les éléments qui entrent dans le prix de revient d'un service d'appel, d'un service d'accès à l'internet pour qu'au-dessus vous puissiez mettre une marge qui est licite. Et ce travail appelle que les opérateurs présentent, huit

jours avant leur application, leurs prix avec les modalités de calcul, on intègre les coups moyens intégrés à long terme », a expliqué Kodjo Ndukuma Adjayi

Il a ajouté :

« Donc, la question, elle se pose en ces termes : l'Etat n'a pas créé par nature les nouvelles taxes, mais l'Etat a créé, parce que cela revient dans toutes les législations, les lignes de revenu pour un organisme public qui est l'autorité de régulation de poste et télécommunication ».